# Voies dédiées pour le partage de l'usage du RRN en Île-de-France



La rocade bordelaise Quelle utilisation de la 3ème voie ?

Séminaire - 1<sup>er</sup> juillet 2015



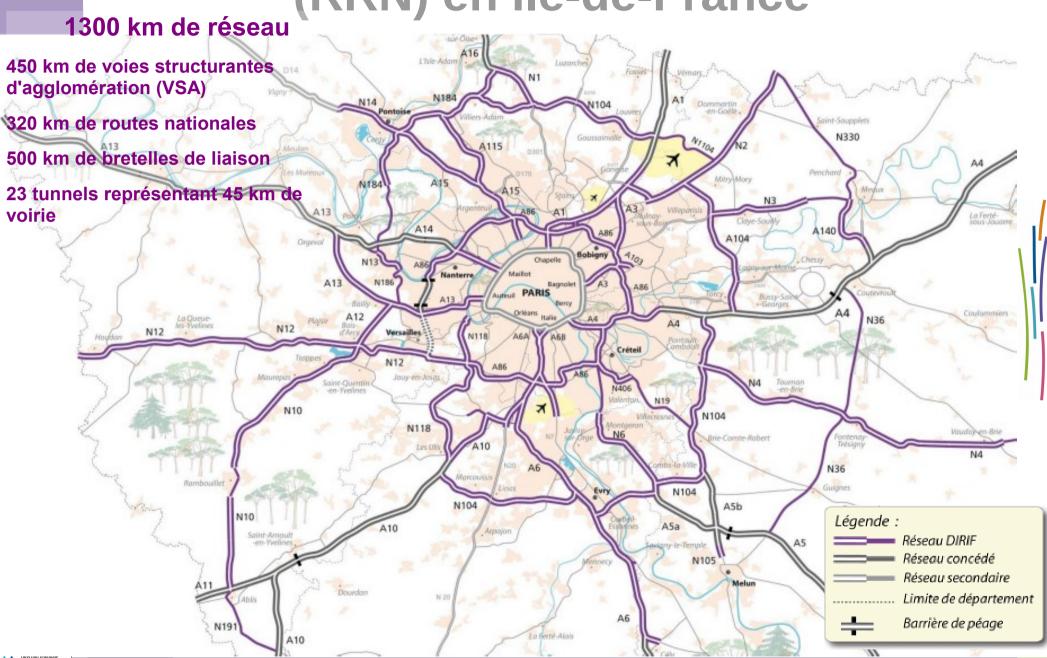
Direction des routes Île-de-France (DiRIF)

et interdépartementale

de l'Équipement et de l'Aménagement ÎLE-DE-FRANCE

DiRIF

Le réseau routier national non-concédé (RRN) en Île-de-France



# Contexte

- Voiture pour 38 % des déplacements quotidiens en Île-de-France et pour 50 % hors Paris
- Demande quotidienne sur le RRN Île-de-France de l'ordre 80 000 à 250 000 véh/jour, soit près de 4,5 millions d'usagers quotidiens en moyenne
  - → Fortes congestions quotidiennes (100 à 300 km de bouchons) pendant les périodes de pointe du matin et soir (4 à 6 heures) en semaine
- L'augmentation du trafic sur le RRN Île-de-France est d'autant moins envisageable qu'elle nuirait à la qualité de l'environnement, notamment à la qualité de l'air
- Une plus grande maîtrise du trafic, notamment des congestions du réseau (25 % des émissions de gaz à effet de serre et 25 % des particules fines), tout en faisant face à l'augmentation de la demande de déplacements, devient une priorité
- Augmenter le taux d'occupation des véhicules sur le RRN





# Finalités et objectifs

- Stabiliser la performance de l'offre de déplacement, en optimisant les temps de parcours et la régularité des véhicules à haut taux d'occupation
- Maîtriser le trafic routier et les temps de parcours de tous les usagers, en répondant au mieux aux besoins de déplacements
  - → Minimiser l'impact des congestions sur la performance des véhicules à haut taux d'occupation
- Véhicules à haut taux d'occupation :
  - autobus et autocars de lignes régulières
  - taxis
  - covoiturage dès que la définition légale et réglementaire sera stabilisée et les moyens de contrôles arrêtés
  - Auto-partage, en particulier en véhicules électriques à étudier





# Étude globale de faisabilité

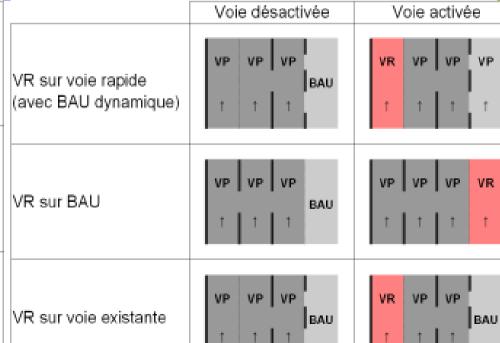
- Choix de l'aménagement en fonction :
  - des conditions de trafic et de sécurité
  - des contraintes techniques
  - des points d'entrée et de sortie à privilégier

- Options techniques retenues :
  - pas d'élargissement d'ouvrages d'art
  - élargissement de plateforme
  - renforcement de chaussées
  - acquisitions foncières

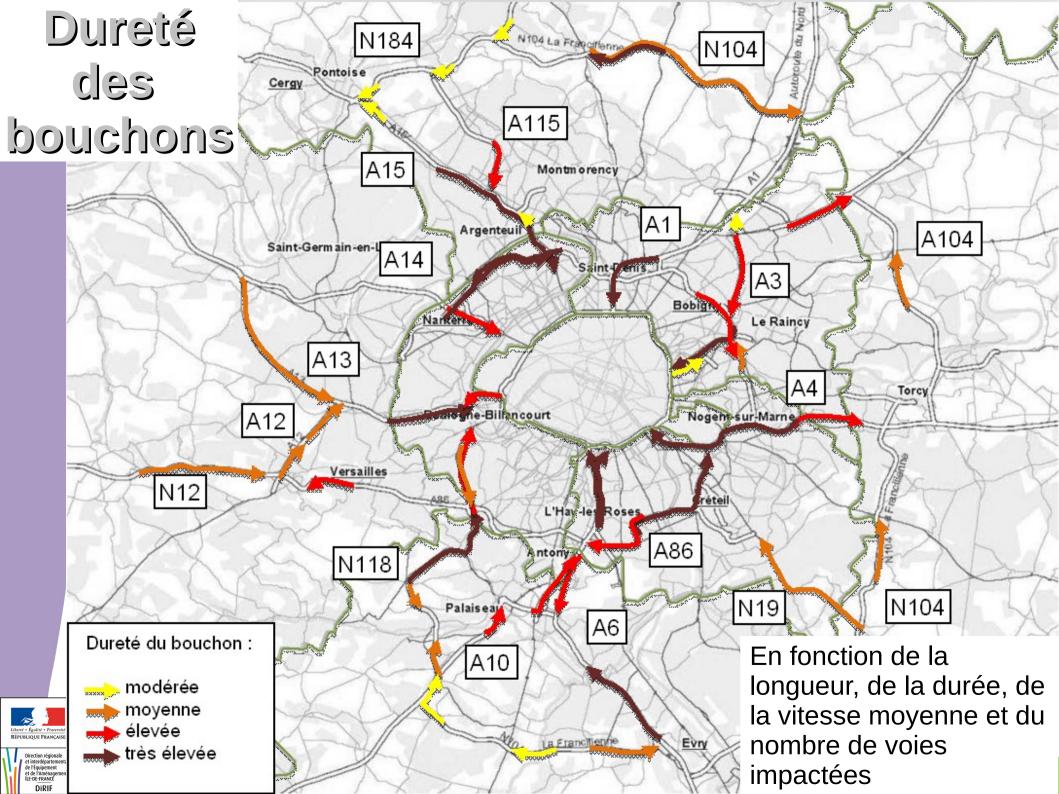
#### **V**oies dédiées en permanence (statique)

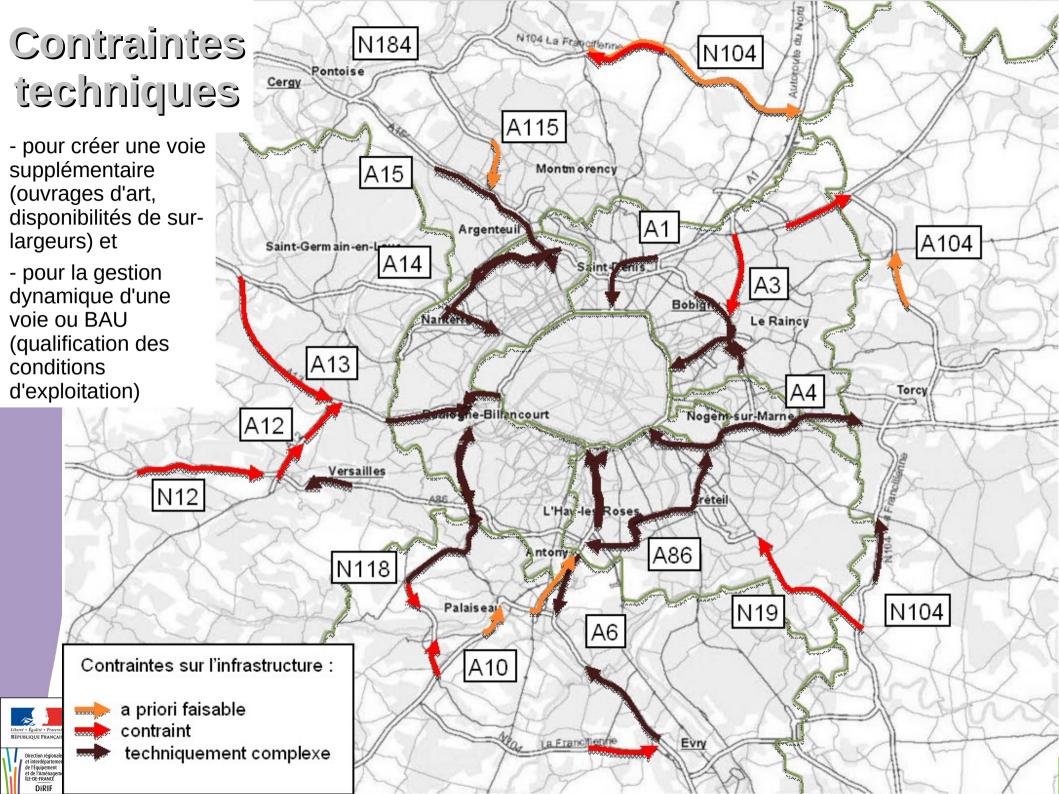
## 

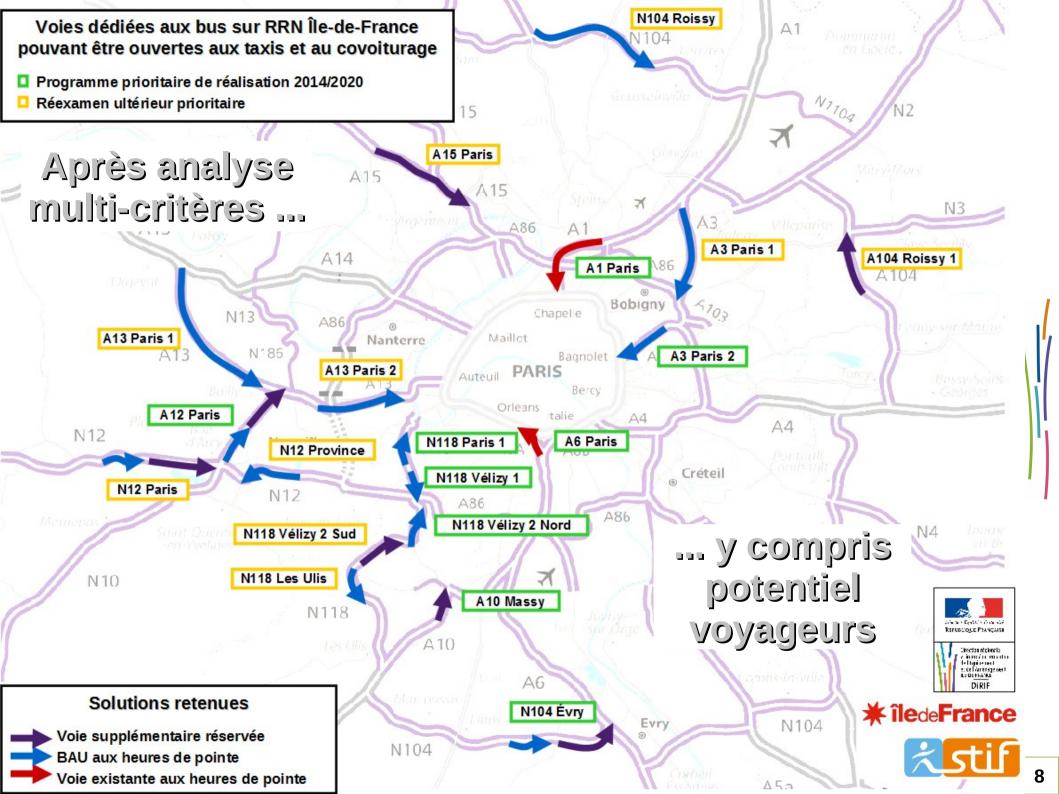
#### Voies dédiées en temporaire (dynamique)

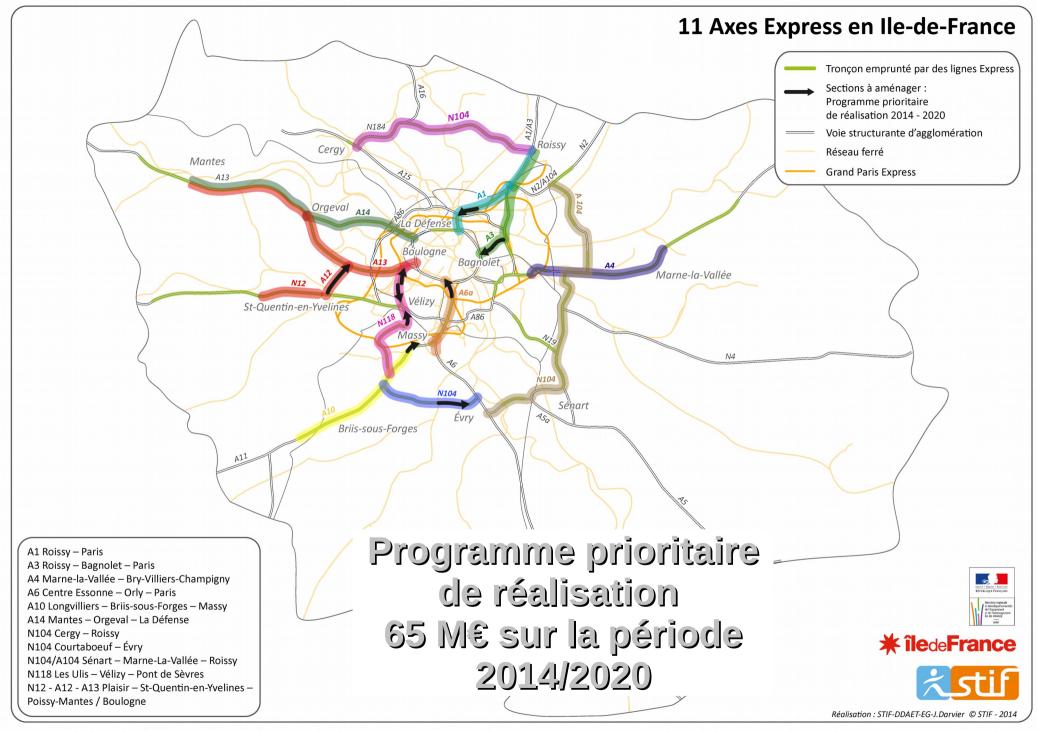


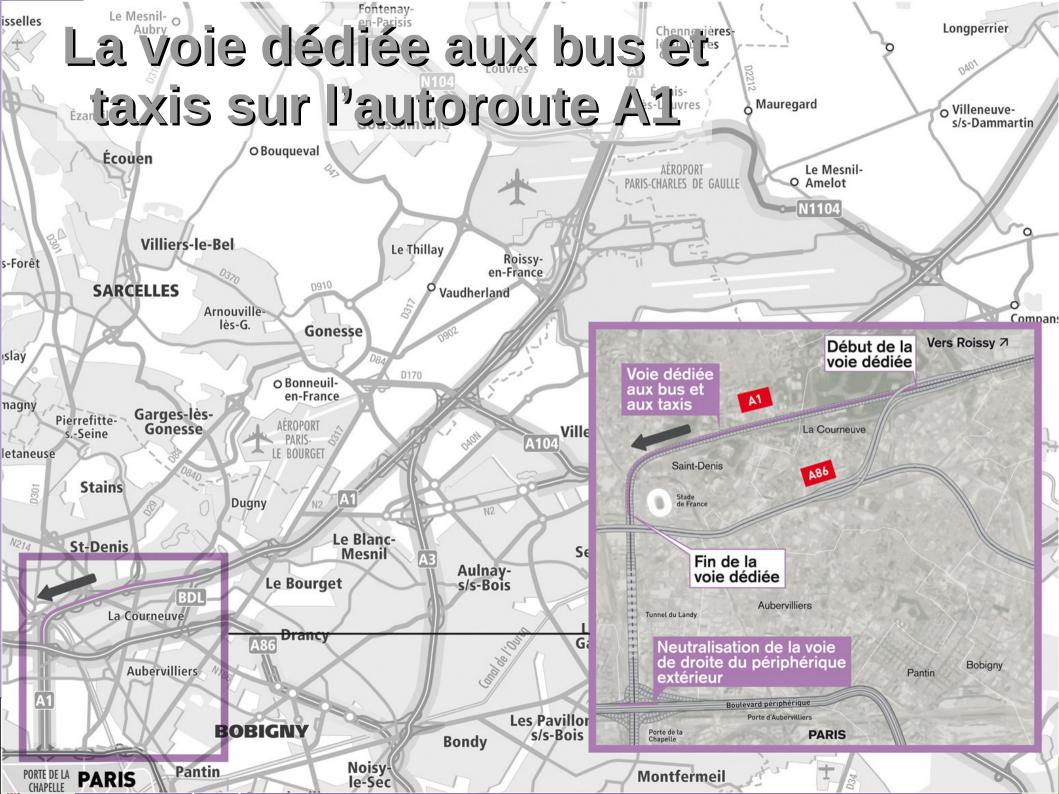


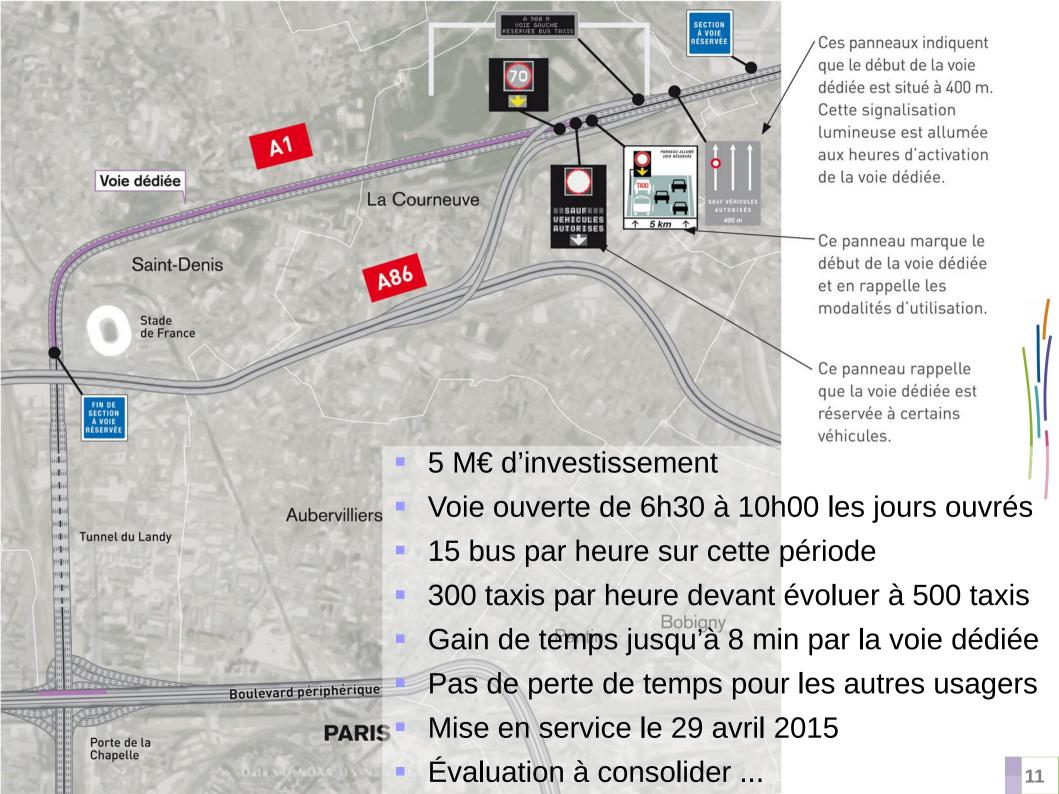




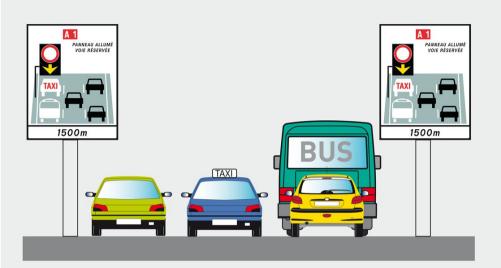


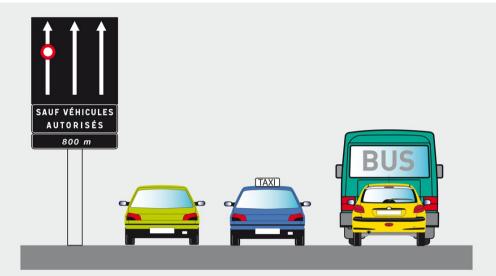






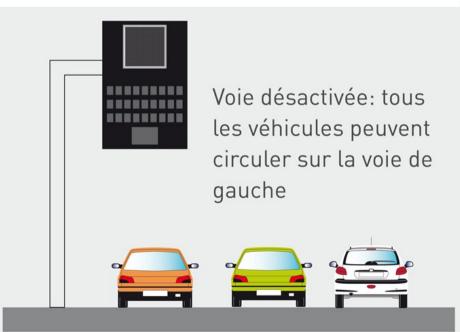
## Information des usagers en amont de la voie

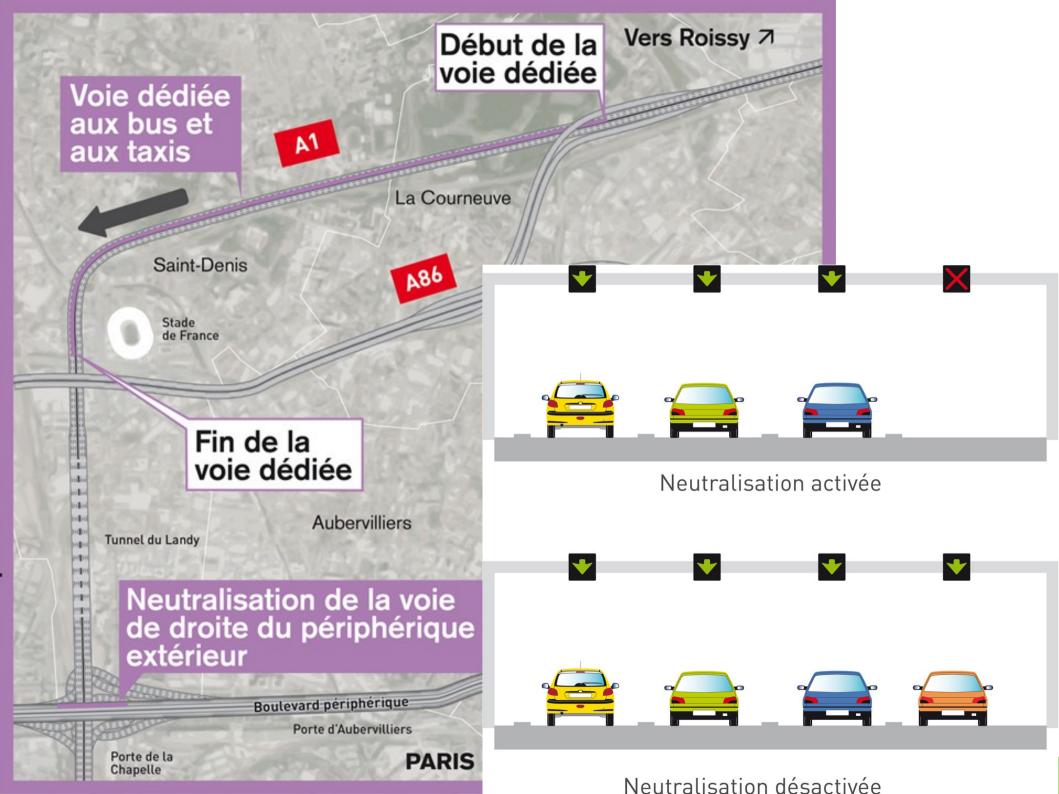


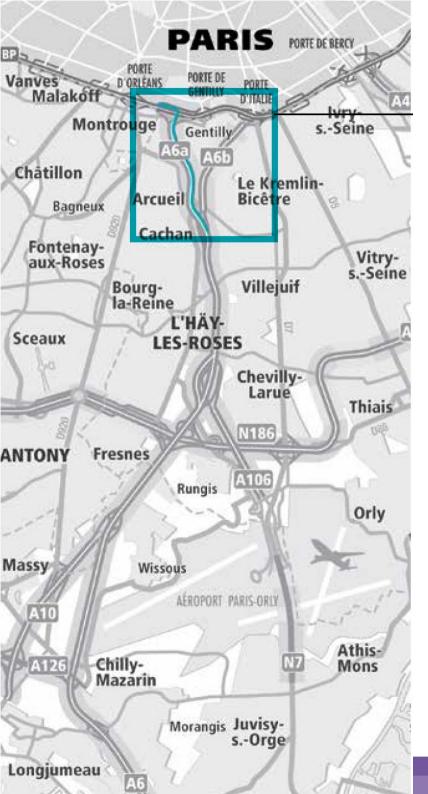


# Prescription aux usagers sur la voie





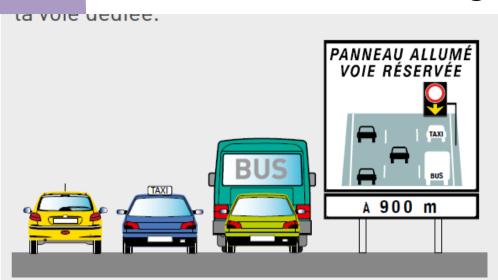






# La voie dédiée aux bus et taxis sur l'autoroute A6a

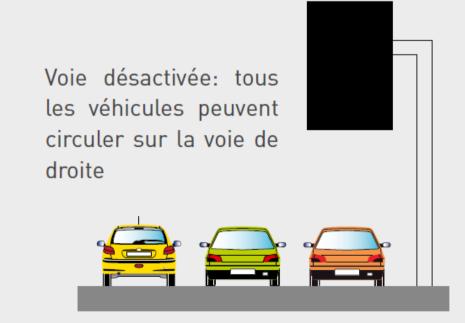
# Information des usagers en amont de la voie





# Prescription aux usagers sur la voie





Ce panneau positionné au niveau de la rue du Professeur Hyacinthe Vincent annonce la fin de la voie dédiée.

Ce panneau rappelle les modalités d'utilisation de la voie dédiée.

Ce panneau indique que le début de la voie dédiée est situé à 300 m. Cette signalisation lumineuse est allumée aux heures d'activation de la voie dédiée.

Ce panneau explique le fonctionnement de la voie dédiée, 900 m avant son début.



3,2 M€ d'investissement

Voie ouverte de 7h00 à 10h00 les jours ouvrés

30 bus par heure et 200 taxis par heure sur cette période

Gain de temps jusqu'à 15 minutes

Pas d'impact sensible prévu pour les autres usagers à vérifier par évaluation

Mise en service le 03 juin 2015

Évaluation à consolider

Ce panneau marque le début de la voie dédiée.

Ce panneau annonce la section où la voie dédiée prend place.